

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

19/06/2023

N° E23000103 /45

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 16/06/2023, la lettre par laquelle le préfet de Loir-et-Cher demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de permis de construire déposée par la société S.A.S. PHOTOSOL DEVELOPPEMENT en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol située sur le territoire de la commune de MONTRIEUX-EN-SOLOGNE (Loir-et-Cher) ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2020 par laquelle le président du tribunal a délégué à Mme Anne LEFEBVRE-SOPPELSA, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yves CORBEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Alain VAN KEYMEULEN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à au préfet de Loir-et-Cher, à Monsieur Yves CORBEL, à Monsieur Alain VAN KEYMEULEN et à la société S.A.S. PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.

La Présidente déléguée,

Anne LEFEBVRE-SOPPELSA